



o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

PROCÈS-VERBAL

1.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **5 mai 2017 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Environ 11 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Point 1.7 Maire suppléant.

Point 1.8 Lettre du conseiller, monsieur Michel Lavigne.

Point 2.6 Frais de déplacement de la conseillère, madame Louise H. Richard.

Point 6.4 Demande chemin de l'Indien.

Point 7.4 Suivi de l'OBV-RPNS.

Point 8.1 Questions sur l'entente CDMR - Chénéville et Lac-Simon.

Point 10.1 Corporation des Loisirs, de la culture et d'Arts de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.2

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2017.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2017.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2017.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2017, conditionnellement à la vérification de l'article 163 du Code municipal du Québec pour la résolution 084-04-2017;

117-05-2017

118-05-2017

119-05-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Madame Chantal Crête, conseillère se retire de la table des délibérations puisqu'elle ne peut prendre part aux discussions, ni au vote. Le quorum est maintenu.

120-05-2017

1.4

Demande de contribution financière pour l'implantation et la continuité de la mise en place d'un système de dossier médical électronique à la COOP.

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière pour l'implantation et la continuité de la mise en place d'un système de dossier médical électronique à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE près de 228 membres de Lac-Simon ont adhéré à la COOP et que près de 120 d'entre eux ont utilisé ces services depuis le début de l'année;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise un don de 500 \$ à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation pour l'implantation et la continuité de la mise en place d'un système de dossier médical électronique;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Coop Santé

Madame Chantal Crête reprend son siège.

121-05-2017

1.5

Don à la résidence Le Monarque à la suite du décès du père de monsieur Jocelyn Robinson.

CONSIDÉRANT le décès du père du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise un don de 100 \$ à la résidence Le Monarque;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Résidence Le Monarque



o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

1.6

Remerciements au service des Travaux publics ainsi qu'au service des incendies : inondations.

Les membres du conseil municipal remercient les employés du service des Travaux publics ainsi que les pompiers du service des incendies qui sont venus en aide à la population suite aux inondations des dernières semaines. Leur contribution a permis de rassurer la population victime de la crue printanière.

1.7

Maire suppléant.

La conseillère, madame Odette Hébert se questionne sur la pertinence d'élire un maire suppléant à la municipalité de Lac-Simon considérant que plusieurs municipalités de la région n'en ont pas. Monsieur le Maire, Jacques Maillé lui demande de présenter, si elle le désire, un projet de résolution lors du prochain conseil municipal.

1.8

Lettre du conseiller monsieur Michel Lavigne.

La conseillère, madame Chantal Crête demande au conseiller, monsieur Michel Lavigne, de lui remettre une copie de la lettre qu'il a lue lors du conseil du mois d'avril 2017. Monsieur Lavigne indique qu'il ne s'agit pas d'une lettre, mais de notes personnelles et qu'il n'en remettra pas de copie.

Toutefois, monsieur le conseiller Michel Lavigne fait la lecture de ses notes.

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'avril et des salaires pour la période du 26 mars au 22 avril 2017.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois d'avril totalisant la somme de **126 172,36 \$** portant les numéros de chèques **14062 à 14139** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **78 224,99 \$** soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **204 397,35 \$**;

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 26 mars 2017 au 22 avril 2017, soit adoptée pour un montant total de **85 417,87 \$**;

QUE les salaires des élus du mois d'avril 2017 soient adoptés pour un montant de **7 663,21 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

122-05-2017



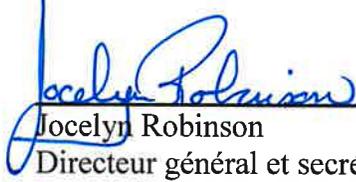
No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Jocelyn Robinson
Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Les rapports mensuels des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois d'avril reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil.

2.4

Offre de service pour l'audit des états financiers de l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2017.

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Marcil Lavallée pour la vérification des livres 2017 de la municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre de services professionnels de la firme Marcil Lavallée au montant de 21 750 \$ plus taxes pour la vérification des livres de la municipalité pour l'exercice 2017;

ET QUE cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-13000-413 et prévue aux prévisions budgétaires 2018.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie
Marcil Lavallée

Mesdames Chantal Crête et Odette Hébert, conseillères se retirent de la table des délibérations puisqu'elles ne peuvent prendre part aux discussions, ni au vote. Le quorum est maintenu.

2.5

Plainte en vertu du droit d'accès à l'information.

ATTRIBUTION D'UN MANDAT À DEVEAU AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un accusé-réception de la Commission d'accès à l'information (CAI) laquelle fut saisie d'une plainte contre le directeur général de la municipalité, des conseillères Odette Hébert et Chantal Crête et qui interpelle la municipalité;

123-05-2017

124-05-2017



o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

CONSIDÉRANT le caractère pour le moins inusité d'un tel recours contre le directeur général, qui apparaît pourtant avoir agi de façon raisonnable et neutre dans l'exercice de ses fonctions de responsable de l'accès aux documents des organismes publics;

CONSIDÉRANT QU'à première vue, la plainte déposée par ces conseillères municipales apparaît non fondée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater les procureurs de la municipalité aux fins de contester le recours découlant de cette plainte, de prendre toutes les procédures utiles à cette fin et d'évaluer, ultimement, la responsabilité personnelle des deux conseillères municipales en question;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil mandate le cabinet Deveau avocats afin de contester le recours découlant de la plainte logée par les conseillères Odette Hébert et Chantal Crête, devant la Commission d'accès à l'information dans le dossier 1016008-J, de prendre toutes les procédures utiles à cette fin et d'aviser la Municipalité, au besoin, de la responsabilité personnelle des conseillères Odette Hébert et Chantal Crête en lien avec une telle procédure qui engendrera des frais importants à la municipalité.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Deveau Avocats

Mesdames Chantal Crête et Odette Hébert, conseillères reprennent leurs sièges.

2.6

Frais de déplacement de la conseillère, madame Louise H. Richard

La conseillère, madame Chantal Crête questionne un frais de déplacement réclamé ainsi que le fait que madame Houle Richard n'a pas été mandatée par le conseil pour cet événement. Madame la conseillère Louise Houle Richard mentionne qu'elle a remboursé la municipalité. Monsieur le Maire, Jacques Maillé indique qu'il n'y a pas lieu de mandater par résolution un conseiller qui remplace le Maire à une activité et que les dépenses sont admissibles à leur remboursement selon la politique en vigueur.

3.

GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1

Autoriser l'embauche d'une d'agente de bureau.

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne du poste d'agent de bureau et qu'aucune candidature n'a été reçue;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée dans le journal « La Petite-Nation » les 5 et 12 avril 2017, sur le site internet de la municipalité ainsi que sur Québec Municipal;

125-05-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

CONSIDÉRANT la résolution 095-04-2017 ratifiant les démarches pour combler le poste selon les règles prévues au Manuel des politiques en matière de ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé;

CONSIDÉRANT les entrevues et les tests techniques effectués le 28 avril 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise l'embauche de madame Isabelle Blais au poste d'agente de bureau;

QUE la date de début d'emploi soit le 16 mai 2017;

QUE son taux horaire soit fixé selon l'échelle salariale prévue au manuel de politique en matière des ressources humaines;

QUE son emploi soit assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'embauche.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Madame Isabelle Blais

3.2

Location d'un nouveau photocopieur suite à l'échéance du contrat.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location du photocopieur vient à échéance en 2017;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues soient :

Imprimerie Papineauville au coût de location de 334,18 \$ par mois.

Juteau Ruel inc. au coût de location de 375,00 \$ par mois.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location est pour une période de 60 mois;

CONSIDÉRANT QUE l'Imprimerie Papineauville offre un coût de location moindre;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la location d'un photocopieur Canon iRC5550i neuf au coût de 334,18 \$ par mois pour une durée de 60 mois;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Jocelyn Robinson soit et est autorisé à signer le contrat de location avec Crédit-bail RCAP afin de donner suite à la présente résolution;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-517.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

126-05-2017



J de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Imprimerie Papineauville

3.3

Contrat de service et d'entretien du nouveau photocopieur.

CONSIDÉRANT la location d'un photocopieur Canon iRC5550i neuf;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un contrat de service et d'entretien pour un terme de 60 mois;

CONSIDÉRANT la réception de 2 soumissions soient :

- Imprimerie Papineauville : Noir et blanc 0.009 \$ et couleur 0.061 \$.
- Juteau Ruel inc. : Noir et blanc 0.0095 \$ et couleur 0.065 \$.

CONSIDÉRANT QUE l'Imprimerie de Papineauville a déposé la meilleure offre de service;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de service avec l'Imprimerie Papineauville inc. aux taux de 0.009 \$ par copie Noir et Blanc et 0.061 \$ par copie Couleur;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-517.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Imprimerie Papineauville inc.

Juteau Ruel inc.

3.4

Demande de madame Mélissa Cyr de participer à la formation en ligne sur les « Procédures de recouvrement de taxes » le 23 mai 2017.

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions offre une formation en ligne sur les « Procédures de recouvrement de taxes »;

CONSIDÉRANT l'importance de la formation;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation de madame Mélissa Cyr à la formation en ligne « Procédures de recouvrement de taxes » le 23 mai 2017;

QUE ce conseil autorise une dépense de 171 \$ plus taxes à PG Solutions pour les frais d'inscription;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-454.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Madame Mélissa Cyr

127-05-2017

128-05-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

4. COMMUNICATIONS

4.1 **Consultation publique le 20 mai 2017 au sujet de la mairie.**

Le maire, monsieur Jacques Maillé informe les citoyens qu'il y aura une consultation publique le 20 mai prochain à partir de 10 heures à la salle Danny-Legault à Chénéville pour le projet de construction de la Mairie et d'une salle communautaire.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1 **Autoriser l'embauche d'un pompier à temps partiel – monsieur Marc-André Landry.**

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir le nombre de pompiers à temps partiel requis pour répondre aux critères stipulés au schéma de couvertures de risques;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de monsieur Marc-André Landry;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci détient toutes les formations nécessaires afin d'exercer le travail de pompier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon entérine la recommandation du directeur du service des incendies à l'effet d'embaucher monsieur Marc-André Landry à titre de pompier à temps partiel au taux horaire selon l'échelle salariale en vigueur;

QUE ce poste est assujéti d'une période de probation d'un an.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies

Monsieur Marc-André Landry

5.2 **Autoriser l'embauche d'un pompier à temps partiel – monsieur Benoit Laurendeau.**

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir le nombre de pompiers à temps partiel requis pour répondre aux critères stipulés au schéma de couvertures de risques;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de monsieur Benoit Laurendeau;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci détient toutes les formations nécessaires afin d'exercer le travail de pompier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie;

129-05-2017

130-05-2017



o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon entérine la recommandation du directeur du service des incendies à l'effet d'embaucher monsieur Benoit Laurendeau à titre de pompier à temps partiel au taux horaire selon l'échelle salariale en vigueur;

QUE ce poste est assujéti d'une période de probation d'un an.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies

Monsieur Benoit Laurendeau

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

Distribution d'arbres le 27 mai 2017.

Le maire, monsieur Jacques Maillé informe les citoyens présents qu'il y aura distribution d'arbres de 8 h à 12 h, le samedi 27 mai à l'hôtel de ville, au 849, chemin du Tour-du-Lac. Les premiers arrivés seront les premiers servis en fonction des espèces d'arbres qui seront offerts gratuitement.

6.2

Ouverture de l'écocentre à temps plein le 8 mai 2017.

Le maire, monsieur Jacques Maillé informe les citoyens que l'écocentre sera ouvert à temps plein du jeudi au lundi de 8 h à 16 h à compter du 8 mai 2017.

6.3

Autoriser l'achat de fleurs.

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale et touristique est commencée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la plantation des annuelles et des vivaces;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues soient :

- Rossignol, au coût de 1591.50 \$ avant taxes.
- Paysagiste Meadowvale, au coût de 1665,00 \$ avant taxes (incluant 200 \$ de paillis de cèdre noir).

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde à « Paysagiste Meadowvale » le contrat pour l'acquisition et la plantation des annuelles et des vivaces au coût de 1665 \$ avant taxes;

QUE la municipalité regarde la possibilité de remplacer certaines fleurs par des plantes nourricières au même montant;

QUE les employés des Travaux publics soient mandatés à faire l'entretien des fleurs pour la saison estivale 2017;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70150-522
« Entretien parcs ».

131-05-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics
Paysagiste Meadowvale

6.4

Chemin de l'Indien.

Suite à la demande de la part du propriétaire du chemin de l'Indien, la conseillère, madame Odette Hébert se questionne sur la pertinence d'adopter une résolution pour le déplacement des bacs à ordures et matières recyclables pour les résidences du chemin de l'Indien. Le déplacement des bacs relève de l'administration, une résolution n'est pas nécessaire.

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

Dépôt du compte rendu de la réunion du CCU du 11 avril 2017.

Le compte rendu de la rencontre du 11 avril 2017 du comité du CCU a été déposé pour analyse.

7.2

Dérogation mineure numéro 144 concernant la construction d'un garage en cour avant masquant la façade du bâtiment principal et l'empiètement de la construction dans la marge avant sur le lot 25-16 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 34-H.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 144 pour la construction d'un garage en cour avant masquant la façade du bâtiment principal et l'empiètement de la construction dans la marge avant sur le **lot 25-16 du rang 2 à Lac-Simon**, dans la zone 34-H.

Les dérogations demandées ont pour but de permettre l'implantation d'un garage en cour avant tout en masquant la façade du bâtiment principal et en empiétant dans la marge de recul avant. La norme pour l'implantation d'un garage en cour avant est qu'aucun bâtiment accessoire ne vienne masquer ou dissimuler partiellement ou complètement une façade d'un bâtiment principal. De plus, la norme d'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant est de 6 mètres.

Ces demandes de dérogations contreviennent à l'article 109, alinéa 7, et 87 du règlement de zonage U-12.

132-05-2017



o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Propriétaire du lot 25-16 du rang 2

7.3

133-05-2017

Dérogation mineure numéro 145 concernant la construction d'une galerie en cour avant et l'empiètement d'une galerie dans la marge riveraine sur le lot 26-A-14 et 26-B-1 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 33-H.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 145 pour la construction d'une galerie en cour avant et l'empiètement d'une galerie dans la marge riveraine sur le **lot 26-A-14 et 26-B-1 du rang 4 à Lac-Simon**, dans la zone 33-H.

Les dérogations demandées ont pour but de permettre l'empiètement d'une galerie dans la marge avant de 1.39 mètre et l'empiètement d'une galerie dans la marge riveraine de 0.7 mètre. La norme pour l'implantation de toute construction en cour avant est de 6 mètres. De plus, la norme d'implantation d'une galerie face au lac est de 5 mètres de la limite extérieure de la rive d'un lac ou d'un cours d'eau.

Ces demandes de dérogations contreviennent aux articles 87 et 94 du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Propriétaire du lot 26-A-14 du rang 4

7.4

Suivi de l'OBV-RPNS

La conseillère, madame Chantal Crête fait un suivi sur la soumission au montant de 27 594 \$ taxes incluses de l'OBV-RPNS pour le projet « Bandes riveraines en santé à Lac-Simon ». Monsieur le Maire, Jacques Maillé indique que ces travaux seront effectués par le directeur de l'urbanisme, et ce, afin de préparer les dossiers en vue de leurs transmissions à la Cour municipale, car c'est celui-ci qui représentera la municipalité lors de l'audience. Il mentionne également que le budget de 2017 est de l'ordre de 8 000 \$.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

8. **COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

8.1 **Questions sur l'entente CDMR – Chénéville et Lac-Simon.**

La conseillère, madame Odette Hébert s'interroge sur le partage des frais avec la municipalité de Chénéville et sur l'avantage pécuniaire de cette entente pour la municipalité de Lac-Simon. Monsieur le Maire, Jacques Maillé indique que le garage CDMR est utilisé à 50 % par le service des travaux publics et que l'autre partie sert au CDMR pour les deux municipalités. Le pourcentage de répartition reflète l'utilisation de chacune des municipalités. Avant la signature de cette entente, la municipalité de Lac-Simon manquait d'espace dans ses garages pour abriter les camions et c'est pour une de ces raisons que la municipalité a mis fin à l'entente avec les autres municipalités.

9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

Monsieur Jean-François David, conseiller se retire de la table des délibérations puisqu'il ne peut prendre part aux discussions, ni au vote. Le quorum est maintenu.

9.1 **Demande de service de rafraîchissement à la plage.**

CONSIDÉRANT la demande de madame Émilie David afin d'offrir des rafraîchissements à la plage municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'installation à la plage est temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la période visée est du 15 juin au 3 septembre 2017, de 11 h à 16 h généralement sauf durant les activités spéciales et selon la demande;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la compagnie Mademoiselle D. Glace & Cie, représentée par madame Émilie David, à procéder à l'installation temporaire d'une roulotte pour la vente de rafraîchissements à la plage;

QU'un permis d'activités spéciales soit émis au coût de 100 \$ pour la saison 2017;

QU'un frais de 80 \$ soit facturé pour la fourniture d'électricité et d'eau;

QU'une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ soit remise à la municipalité;

ET QUE ce conseil autorise l'installation de la roulotte en marge avant, tel que requis par notre réglementation;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 3

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

La compagnie Mademoiselle D. Glace & Cie

Monsieur Jean-François David reprend son siège.

134-05-2017



o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

10. **ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS** **PHYSIQUES**

10.1 **Corporation des Loisirs, de la culture et d'Arts de Lac-Simon.**

Les membres du conseil échantent sur l'activité « Souper de homards » organisée par la Corporation des Loisirs, de culture et d'Arts de Lac-Simon qui aura lieu le 3 juin 2017.

11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

11.1 **Suivi de la politique familiale et des aînés.**

Monsieur Jean-François David informe les citoyens du suivi de la politique familiale et des aînés.

12. **DIVERS**

12.1 **Aucun dossier à l'ordre du jour.**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 22 h 02.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité


Jacques Maillé
Maire


Jocelyn Robinson
Directeur général et
secrétaire-trésorier

135-05-2017